



PREFECTURE DE LA REUNION

SECRETARIAT GENERAL

Saint-Denis, le 28 novembre 2005

-----  
DIRECTION DES LIBERTES  
PUBLIQUES

-----  
Bureau des Elections  
et de la Réglementation Générale

-----  
05 AP AutoriGard Sté VNP

**ARRETE N° 05 - 3 300 /SG/DLP/1**

autorisant le fonctionnement de l'entreprise privée de gardiennage :

**" Veille à Nou Privé "**

-----

LE PREFET DE LA REGION ET DU DEPARTEMENT DE LA REUNION  
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR

- VU** la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de surveillance, de gardiennage et de transport de fonds, notamment son article 7 ;
- VU** la loi n° 2003-239 du 18 mars 2003 pour la sécurité intérieure ;
- VU** le décret n° 86-1058 du 26 septembre 1986 relatif à l'autorisation administrative et au recrutement des personnels des entreprises de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection de personnes, notamment ses articles 1 et 6 ;
- VU** la décret n° 2005-1122 du 6 septembre 2005 pris pour l'application de la loi n° 83-629 du 12 juillet 1983 réglementant les activités privées de sécurité et relatif à l'aptitude professionnelle des dirigeants et des salariés des entreprises exerçant des activités de surveillance et de gardiennage, de transport de fonds et de protection physique des personnes ;
- VU** la demande en date du 28/09/2005, présentée par Mademoiselle Rose Marie GRONDIN gérante de l'entreprise privée "**Veille à Nou Privé**" (VNP) en vue d'obtenir l'autorisation de fonctionnement de la dite entreprise ;
- CONSIDERANT** que l'entreprise privée "**Veille à Nou Privé**" est constituée conformément à la législation en vigueur ;

**SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

**ARRETE** :

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** - L'entreprise privée "**Veille à Nou Privé**" sise 33 lotissement les Cazales – Saint-André - est autorisée à exercer ses activités à la date du présent arrêté.

**ARTICLE 2** - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Pour le Préfet  
Le Secrétaire Général

Franck-Olivier LACHAUD